



La Fédération des particuliers employeurs de France

Acteur de référence
de l'emploi à domicile
en France

Fepem
Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

Faire de l'emploi à domicile

le premier engagement de citoyenneté

Nous voulons contribuer à construire un **modèle de société** organisée par les citoyens eux-mêmes, pour faire de l'emploi à domicile le premier engagement de **citoyenneté** et un **pivot incontournable** des politiques publiques. Nous proposons des solutions solidaires et concrètes en faveur de l'**emploi déclaré**. Nous portons un modèle d'emploi qui constitue un levier de développement sur les territoires. Nous nous engageons à défendre l'**universalité de l'emploi à domicile**. Ces engagements, nous les mettons en œuvre en faveur de tous les acteurs de l'emploi à domicile : les **particuliers employeurs**, qu'ils soient ou non adhérents de la Fepem, comme leurs salariés, dans un objectif d'**intérêt général**.

Dans un monde en pleine mutation, le domicile se trouve lui aussi au cœur de nombreuses transitions, numérique, démographique ou encore territoriale. Premier territoire de citoyenneté, il constitue la matrice de nouvelles pratiques sociales où se jouent l'éducation des enfants, les solidarités intergénérationnelles, la santé et la prévention, le maintien de l'autonomie ou encore les nouvelles formes de travail. Nous sommes convaincus que l'emploi à domicile entre particuliers offre à chaque citoyen l'opportunité de redéfinir son propre engagement au sein de la société. Créateur d'emplois déclarés et locaux, il devient ainsi un citoyen-contributeur.

La relation entre les particuliers employeurs et leurs salariés est unique : une proximité d'abord humaine, puisqu'ils leur confient une part de leur intimité (leur foyer, leurs enfants, leurs parents, leur bien-être), mais aussi géographique, les salariés travaillant pour la plupart en moyenne à 12 km* du domicile de leurs employeurs. Une relation singulière, qui dépasse bien souvent les différences générationnelles ou culturelles. En cela, l'emploi à domicile constitue un formidable levier de cohésion sociale.

Chaque jour, nous nous mobilisons pour structurer le secteur en animant de manière constructive le dialogue social. Nous contribuons à définir un cadre juridique clair et adapté aux évolutions sociales, socle d'une relation sereine entre le particulier employeur et son salarié à domicile, en garantissant un environnement de travail sécurisé et en veillant au respect de leurs droits.

D'ici 2030, compte tenu des besoins grandissants d'accompagnement des particuliers employeurs liés au vieillissement de la population et de la pyramide des âges des salariés du secteur, près de 800 000 emplois seront à pourvoir en France.

Pour contribuer à relever ce défi colossal, notre secteur poursuit son engagement au service des Français et a franchi en 2023 une nouvelle étape. Avec la création de la plateforme France Emploi Domicile, l'exercice des droits des employeurs et des salariés, l'accès à l'emploi à domicile entre particuliers et son déploiement s'en trouvent renforcés.

Engagés pour une société plus responsable, plus contributive et plus inclusive, nous concrétisons chaque jour un peu plus notre ambition : développer notre modèle d'emploi innovant sur tous les territoires et le promouvoir aussi à l'échelon européen.



➤ **Julie L'Hotel Delhoume**

Présidente
statutaire et
du dialogue social



➤ **Michèle Kerrad**

Présidente
du mouvement
et des territoires



**La relation
entre les
particuliers
employeurs
et leurs salariés
est unique”**

* source : enquête Observatoire de l'emploi à domicile - Ifop, décembre 2021

L'emploi à domicile, un modèle d'emploi responsable et citoyen

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile se trouve historiquement à la croisée d'enjeux sociétaux majeurs.

L'accélération du vieillissement de la population pose le défi de la perte d'autonomie et du maintien à domicile. Nos modes de vie se transforment ; le travail, le rôle des femmes, la place et les fonctions du domicile ont profondément changé. Tous ces bouleversements sont corrélés au développement de l'emploi à domicile, qui a su être précurseur d'innovations sociales.

Les enjeux liés à l'enfance, à la santé, à la prévention des maladies, à la dépendance se jouent en partie au domicile. Notre capacité à bien les accompagner est intrinsèquement liée à la façon dont on les prendra en charge au domicile. Pour répondre à ces enjeux, l'emploi direct et mandataire doit se déployer dans une relation contractuelle sereine entre particuliers.

Elle se caractérise par des emplois sans but lucratif et non marchands, pour répondre à des besoins de vie fondamentaux : assurer la garde des enfants, accompagner les plus âgés et les plus fragiles (dépendance, handicap, maladie), concilier vie privée et vie professionnelle, simplifier le quotidien.

L'emploi direct

Un particulier recrute directement un salarié pour travailler à son domicile. Il est l'employeur du salarié : il effectue donc les démarches de recrutement, établit le contrat de travail, procède au paiement du salaire et aux déclarations sociales (Cesu ou Pajemploi). Il détermine les conditions de travail du salarié et a le pouvoir disciplinaire.

Le mode mandataire

Un particulier (le mandant) conclut un contrat de mandat avec une structure (le mandataire) pour lui confier les démarches administratives liées à la relation d'emploi avec son salarié. Concrètement, le particulier employeur délègue au mandataire un certain nombre de tâches : recherche de candidatures, recrutement et embauche, calcul et établissement des bulletins de paie, voire du prélèvement à la source... En contrepartie, la structure mandataire lui facture des frais de gestion. Le particulier employeur conserve la responsabilité d'employeur vis-à-vis de son salarié. Le mode mandataire s'accompagne d'une exigence de qualité avec le déploiement du label Qualimandat, porté par le secteur.



1 Français sur 6
est, a été ou sera concerné
par l'emploi à domicile direct
et mandataire

Un modèle d'emploi singulier

- **Une relation de travail** entre deux personnes physiques, un particulier employeur et un salarié, qui se choisissent mutuellement, gage d'une relation de confiance.
- **Un employeur par définition « non professionnel »** : le particulier employeur (souvent lui-même salarié, parfois dépendant ou en situation de handicap) bénéficie d'outils adaptés et simples d'usage pour l'ensemble des démarches et des responsabilités qui incombent à un employeur et d'un accompagnement s'il le souhaite.
- **Le domicile comme lieu de l'activité professionnelle**, qu'il s'agisse de celui du salarié dans le cas des assistants maternels, ou de celui de l'employeur pour toutes les autres situations d'emploi à domicile.
- **Un modèle d'emploi accessible** au plus grand nombre grâce aux multiples dispositifs et aides qui viennent diminuer le coût de l'emploi (exonération partielle ou totale des charges patronales dues à la Sécurité sociale, Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - PAJE ou Prestation de Compensation du Handicap - PCH) et depuis janvier 2022 le déploiement progressif de l'avance immédiate du crédit d'impôt.
- **Le développement des compétences des salariés** grâce à l'engagement du secteur dans la mise en place des parcours de professionnalisation, l'alternance et d'autres dispositifs dédiés.

Dans cette perspective qui place le domicile au cœur de la cité, **l'emploi à domicile constitue un formidable levier de progrès social :**

- C'est **un modèle d'emploi sécurisé**, qui garantit la confiance des parties prenantes tout au long de la relation de travail.

Un cadre légal et conventionnel adapté

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile bénéficie d'une **nouvelle et unique convention collective**. Un cadre juridique stable et modernisé pour garantir une relation d'emploi sereine, avec une simplification notable pour les particuliers employeurs et le renforcement des droits sociaux des salariés, rendu possible par un haut degré de mutualisation.

Le coût réel de l'emploi

$$\begin{array}{r} 12\text{€} \\ \text{salaire horaire net moyen} \\ \text{versé et déclaré par l'employeur} \\ + \\ 10,23\text{€} \\ \text{cotisations sociales} \\ = \\ 22,23\text{€ de l'heure} \end{array}$$

$$- 2\text{€ d'allégement par heure déclarée}$$

$$= 20,23\text{€ de l'heure}$$

$$- 50\% \text{ crédit d'impôt }^*$$

$$= 10,11\text{€}$$

le coût d'une heure déclarée pour le particulier employeur

Sources : Cesu, Observatoire de l'emploi à domicile.
Hors employeurs d'assistant maternel et particuliers employeurs fragiles.

* Depuis janvier 2022, instauration progressive de l'avance immédiate du crédit d'impôt

- C'est **un modèle vertueux** qui contribue au dynamisme économique des territoires, comme à la cohésion familiale et sociale, en proposant des réponses solidaires et concrètes.
- C'est **un modèle d'avenir**, qui vise à faire émerger une société plus responsable, plus solidaire et plus citoyenne.

En qualité d'employeur d'assistants maternels, de gardes d'enfants à domicile, d'employés familiaux ou d'assistants de vie, le particulier devient **un créateur d'emplois**, responsable, partenaire des politiques publiques nationales et territoriales.

Un citoyen engagé, partie prenante d'une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général.

La Fepem, acteur de référence de l'emploi à domicile en France

La Fepem est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. Membre du CESE, elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient plus d'1,2 million de salariés pour leurs besoins au quotidien. Point de convergence de toutes les parties prenantes de l'emploi à domicile, la Fepem contribue à la définition des politiques publiques du secteur, au niveau national et sur les territoires.

Un partenaire actif du dialogue social

Partenaire social engagé, la Fepem négocie l'ensemble des accords collectifs de branche qui encadrent et structurent le secteur et apporte, avec ses partenaires, des réponses aux enjeux de prévention des risques et de santé au travail, de professionnalisation et de protection sociale des salariés.

Un expert au service des particuliers employeurs

La Fepem accompagne les particuliers employeurs pour leur apporter toutes les informations et conseils nécessaires quant à leurs droits et obligations légales, leurs démarches administratives, financières et juridiques, à chaque étape de leur relation contractuelle avec un salarié à domicile. Elle simplifie l'emploi à domicile pour en faire un modèle d'emploi sécurisé, vertueux et attractif pour tous.

L'emploi à domicile, un secteur qui compte en France

3,3
millions
de particuliers
employeurs

11,5% DES MÉNAGES
EN FRANCE
recourent
à l'emploi
à domicile

1,2
million
de salariés et assistants
maternels

6% DES SALARIÉS
DU SECTEUR
PRIVÉ EN
FRANCE
travaillent
dans l'emploi
à domicile

11,7
milliards d'€
de masse salariale brute

1,5
milliard
d'heures déclarées

Source : Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Rapport sectoriel, édition 2024, Observatoire de l'emploi à domicile.

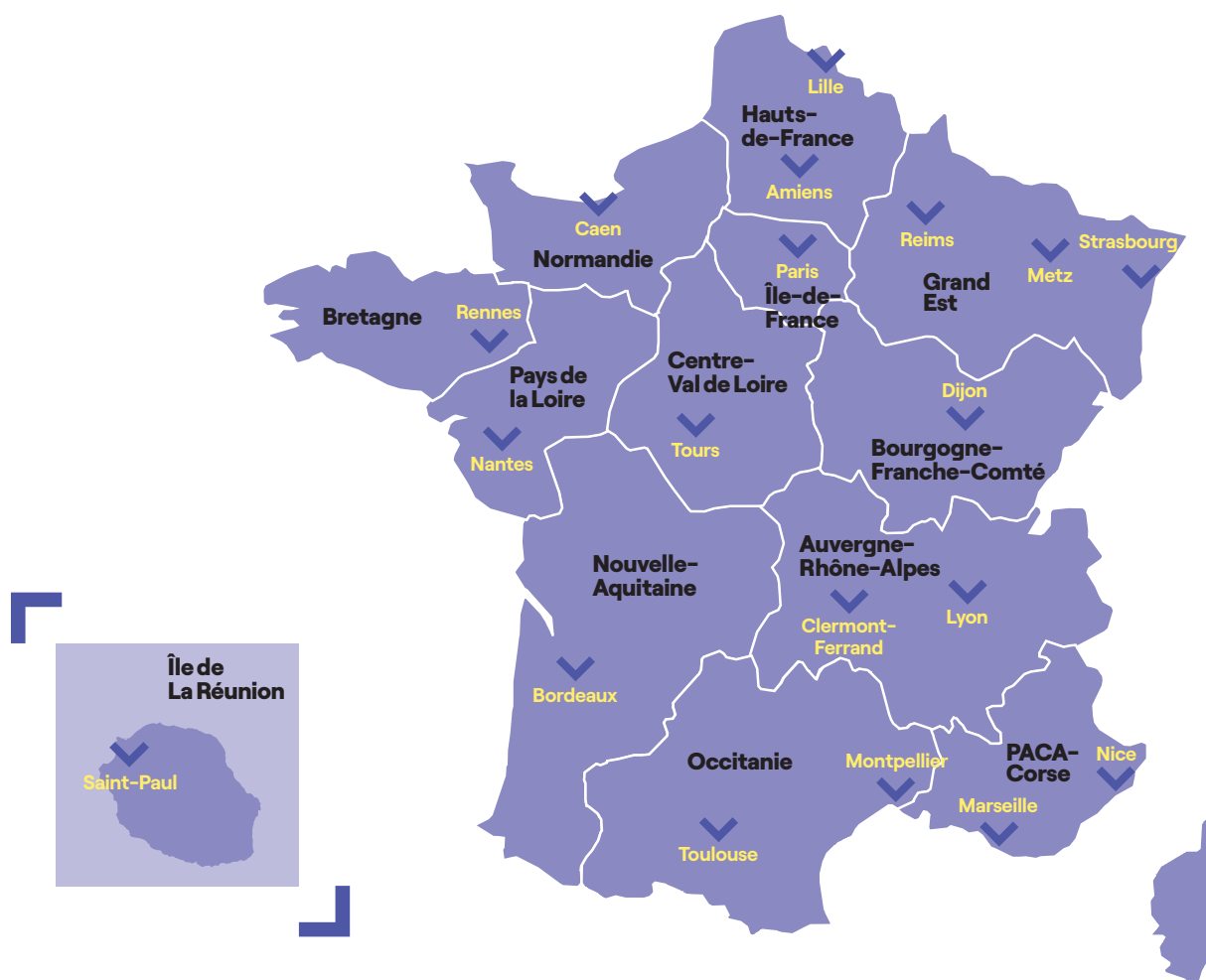
Un acteur implanté sur l'ensemble du territoire

La Fepem est présente en France métropolitaine et dans les DROM avec 13 délégations territoriales qui regroupent des salariés et des bénévoles élus.

Elle est l'interlocuteur de proximité des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des grands organismes de services publics (France Travail, Urssaf, Caf...) avec qui elle noue des partenariats pour soutenir le développement de l'emploi à domicile. Elle siège dans les instances pour lesquelles elle a une responsabilité de représentation des particuliers employeurs (CESER, CDSF, CDCA...) et anime les communautés régionales de particuliers employeurs.

Les conseillers prud'homaux

- » **340 sièges pour des conseillers prud'hommes** désignés par la Fepem, au sein du collège employeurs
- » dans **210 conseils** partout en France, majoritairement en section « activités diverses ».
- » **Juges non professionnels**, ils ont pour mission de concilier ou de juger les contentieux issus du contrat de travail entre l'employeur et son salarié.



PLUS DE
75 ans
de succès
et d'innovation



Création du CESU

Chèque Emploi Service Universel

Convention collective nationale

des assistants maternels du particulier employeur

Déduction forfaitaire de 2€

pour tous les particuliers employeurs

Généralisation du crédit d'impôt

Chaque particulier qui emploie un salarié bénéficie de ce dispositif fiscal, même s'il ne paie pas d'impôts, y compris les personnes retraitées

Nouvelle convention collective nationale

de branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Instauration progressive de l'avance immédiate du crédit d'impôt

1991

11 dates fondatrices pour l'emploi à domicile

Réduction d'impôt de 50 %

pour l'emploi d'un salarié à domicile

1993

Convention collective nationale

des salariés du particulier employeur

1999

2004

Première inscription

du statut de particulier employeur dans la loi

2008

2015

Reconnaissance du statut de particulier employeur

dans le Code du travail

2016

2017

Acompte de 60 %

versé dès le 15 janvier de l'année suivante, afin de réduire le décalage entre le prélèvement de l'impôt sur le revenu et le versement du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile

2019

2022

Lancement de France Emploi Domicile

Le portail unique d'information et de développement de l'emploi à domicile entre particuliers, avec le site dédié franceemploidomicile.fr et plus de 400 espaces partout en France

2023



L'emploi à domicile, un écosystème structuré



COMPRENDRE les évolutions de la société

— Observatoire de l'emploi à domicile

Expert du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, l'Observatoire produit des études et des recherches dans l'objectif de mieux connaître et faire reconnaître le modèle de l'emploi à domicile, ses enjeux et ses évolutions.

<https://observatoire.fepem.fr>

— Fondation du domicile

Elle exerce une veille sur les évolutions et transformations du domicile. Elle développe et partage son expertise en organisant l'échange et le débat sur ces questions auprès des décideurs publics et acteurs sociétaux.

Elle soutient financièrement des recherches, des actions et des expérimentations pour identifier et accompagner ces transformations, dans une logique de prévention, d'éthique et de contribution à leur essaimage.

www.fondationdomicile.fr



STRUCTURER le secteur avec les partenaires sociaux

— CNPDS

Le Conseil National Paritaire du Dialogue Social est l'instance qui impulse la politique nationale et territoriale et définit les grandes orientations de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

— CPT

Les Commissions Paritaires Territoriales sont les instances de dialogue social à l'échelle régionale.



REPRÉSENTER et PROMOUVOIR le secteur

— Fepem

La Fédération des Particuliers Employeurs de France accompagne et représente depuis plus de 75 ans les particuliers employeurs à chaque étape de la relation singulière qu'ils construisent avec leur salarié, sans but lucratif et au sein d'un domicile privé. La Fepem est membre du CESE.

www.fepem.fr

— Fédération mandataires

Elle structure un réseau de professionnels qui exercent une activité mandataire et promeut ce modèle comme l'une des solutions optimales pour le maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie, la garde d'enfants ou encore la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Elle est engagée avec la Fepem et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans la mise en œuvre du label Qualimandat, à destination de l'accompagnement des personnes âgées et en

situation de handicap. Ce label vise à accompagner la professionnalisation des structures mandataires et à rendre visibles leurs bonnes pratiques.

www.federation-mandataires.fr

— EFFE

La Fédération Européenne des Emplois de la Famille est l'un des principaux acteurs du secteur des services aux personnes et aux ménages (PHS) à l'échelle européenne. Implantée à Bruxelles, elle défend la reconnaissance et le soutien du modèle d'emploi à domicile en soulignant son utilité sociale et son apport économique, principalement autour des axes suivants : les conditions de travail et les droits sociaux, l'évolution démographique et la migration, ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

www.effe-homecare.eu

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est à la croisée d'enjeux sociétaux majeurs. Il est structuré autour d'un ensemble d'acteurs qui interviennent de manière complémentaire en matière de représentation et de promotion de l'emploi direct et mandataire, de prospective, de professionnalisation et de protection sociale des salariés.



PROTÉGER et ACCOMPAGNER les particuliers employeurs et les salariés du secteur

APNI

L'Association Paritaire Nationale est un outil paritaire – créé en 2018 par la Fepem et les organisations syndicales représentatives – qui facilite les démarches des particuliers employeurs grâce à un mandat qu'ils lui confient, pour garantir et mieux servir les droits collectifs des salariés du secteur en matière de professionnalisation, d'accès aux activités sociales et culturelles, de prévoyance, d'indemnité de départ volontaire à la retraite et de santé au travail.

IPERIA

IPERIA est la plateforme nationale de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Depuis 1994, les partenaires sociaux font confiance à son expertise basée sur l'observation, la certification, la labellisation, la promotion, l'innovation, l'accompagnement et l'orientation.
www.iperia.eu

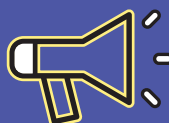
Université du domicile

Le domicile n'a jamais été aussi important et aussi réinvesti. Au cœur des transitions démographique, numérique et écologique, il évolue et se transforme. Grâce à son centre de formation, son learning lab,

son campus et son CFA, l'Université du domicile analyse, anticipe et accompagne ces mutations pour donner aux citoyens du pouvoir d'agir à domicile.
www.udd.eu

IRCEM

Le Groupe IRCEM est le groupe de protection sociale, à gestion paritaire et à but non lucratif, dédié au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Créé en 1973, il protège ses publics, salariés et retraités, des risques de la vie et soutient les plus fragiles en inscrivant sa raison d'être : « Écouter et guider les salariés et les employeurs de notre secteur pour mieux les protéger tout au long de leur vie » au cœur de ses institutions.
www.ircem.com



RENDRE ACCESSIBLE l'emploi à domicile à tous

France Emploi Domicile

France Emploi Domicile est le nouveau portail unique d'utilité sociale de l'emploi à domicile entre particuliers. Il vient faciliter la vie de nos concitoyens pour les informer, les accompagner et les orienter au quotidien dans toutes leurs démarches.

Porté à l'échelle de la branche professionnelle du secteur, France Emploi Domicile vise à développer massivement le recours à l'emploi à domicile, une solution simple qui répond aux spécificités de chaque situation de vie, dans une relation d'emploi encadrée, équitable et respectueuse du libre choix de chacun.

Au plus proche de ses publics grâce à un site serviciel unique, et plus de 400 espaces sur tous les territoires, France Emploi Domicile promeut un modèle d'emploi citoyen parfaitement adapté aux enjeux de notre époque.
www.franceemploйдomicile.fr



LE CITOYEN, premier employeur à domicile de France



Particuliers. Employeurs. Citoyens

Cofondateur et partenaire de France Emploi Domicile

Retrouvez-nous sur

www.fepem.fr

79, rue de Monceau
75008 Paris